



CIBOX lance une augmentation de son capital d'environ 5,1 millions d'euros via la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, une offre au public auprès des investisseurs individuels via la plateforme PrimaryBid et la conversion d'une partie de ses OCA

- Lancement d'une opération composée d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées et par conversion d'obligations convertibles en actions pour un montant cible total de 5,1 millions d'euros (dont 1,5 million d'euros par compensation de créance et 0,4 millions d'euros par conversion d'OCA) et d'une offre PrimaryBid auprès des investisseurs individuels en France uniquement via sa plateforme qui ne pourra excéder 20% du montant de l'opération globale soit un montant maximum de 1,2 million d'euros;
- Engagements de souscription des investisseurs pour l'intégralité du montant de l'augmentation de capital ;
- Période de souscription : ouverture de l'augmentation de capital réservée et de l'offre PrimaryBid dès à présent et jusqu'à ce soir à 22h;
- Prix unitaire de souscription de 0,0116 euro par action nouvelle faisant apparaître une décote de 25,0% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix<sup>1</sup>;
- Clôture de l'offre PrimaryBid ce jour, le 6 novembre 2025, à 22h et de l'augmentation de capital réservée, le 7 novembre 2025 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée).

**6 novembre 2025.** CIBOX fabricant français de la micro-mobilité électrique, annonce le lancement d'une augmentation de son capital social d'au moins 5,1 millions euros, soit 132% de son capital social, via l'émission d'actions ordinaires nouvelles, s'adressant à la fois à des personnes dénommées et aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid).

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la recherche de financements communiquée à l'occasion de la publication des Résultats Semestriels 2025 et du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2025². L'obtention de ces nouveaux financements permettra à CIBOX de renforcer ses fonds propres et de consolider son bilan, ainsi que de financer son besoin en fonds de roulement en lien direct avec la montée en puissance du site de Revin. Pour rappel, à fin juin 2025, la trésorerie de la Société s'élevait à 1,6 M€.

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Séances du 23 octobre 2025 au 5 novembre 2025

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir communiqué de presse du 15 octobre 2025

Cette augmentation de capital doit également permettre d'accompagner le déploiement des nouvelles générations d'équipements en marque propre développés par la Société.

A cette occasion, Georges Lebre (Président Directeur Général de CIBOX) déclare : « Au cours des dernières années, CIBOX a opéré une transformation en profondeur de son modèle économique et commercial au service d'une ambition : bâtir un acteur français référent de la micro-mobilité électrique au rayonnement international. Dans cette perspective, nous avons fortement investi, d'abord dans le développement produit, puis dans l'intégration progressive de nos processus de fabrication. Nous sortons aujourd'hui de cette phase de transformation et d'investissements, qui a transitoirement pesé sur nos performances financières. Une première étape a été franchie en juin 2023 avec la création de notre centre de Services 3R "Réparation - Reconditionnement - Recyclage". Au-delà de l'activité de mobilité électrique de CIBOX, ce centre séduit d'ores et déjà par ses expertises en matière de réparation et de reconditionnement et va permettre de servir les acteurs européens intégrant les technologies aujourd'hui parfaitement maîtrisées par notre entreprise (batteries, contrôleurs, capteurs, moteurs électriques, ...). En avril 2025, c'est notre site de production de vélos à assistance électriques qui a été ouvert. Là encore, nous sommes au rendez-vous avec déjà plus de 10 000 équipements assemblés au deuxième et troisième trimestre et une forte montée en puissance attendue dès 2026 qui fera de CIBOX un des acteurs majeurs en Europe dès sa première année pleine d'exploitation. L'augmentation de capital que nous lançons aujourd'hui, va nous permettre d'accompagner cette montée en puissance en renforçant notre situation financière et nos équipes industrielles et digitales. Cette opération s'ouvre avec 5,1 millions d'euros d'engagements de souscription auprès d'actionnaires et de partenaires industriels et commerciaux mobilisés à nos côtés. Ces engagements matérialisent leur confiance dans notre projet, notre modèle économique et industriel et notre capacité à nous imposer sur nos marchés par la compétitivité et la qualité. Nous avons également souhaité ouvrir cette opération aux actionnaires individuels déjà nombreux à nous soutenir via la plateforme Primarybid. J'espère qu'ils seront nombreux à participer, qu'ils soient actionnaires existants ou nouveaux, alors que nous ouvrons un nouveau chapitre dans notre développement. »

A date et compte-tenu de l'opération, la Société déclare ne pas envisager de renouveler sa ligne de financement en fonds propres sous forme de bons d'obligations remboursables en actions conclue avec la société IRIS et qui a été totalement tirée en juin 2025.

## Modalités de l'opération

L'opération sera réalisée en deux volets distincts et concomitants :

- L'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées appartenant à la catégorie des sociétés avec lesquelles CIBOX a mis en place un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité et/ou de sa stratégie, ainsi que les actionnaires, anciens actionnaires ou dirigeants de ces sociétés, en vertu de la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2025, pour un montant maximum de 4,7 millions d'euros pour 405 460 000 actions ordinaires, laquelle entrainera également la conversion d'une partie des obligations convertibles en actions émises en mars 2025 à hauteur de 0,4 million d'euros pour 34 482 759 actions ordinaires;
- Une offre par émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires via la plateforme PrimaryBid à des investisseurs particuliers uniquement en France, en vertu de la 10<sup>ème</sup> résolution de



l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2025, pour un montant maximum représentant 20% de l'opération globale soit 1,2 million d'euros.

L'augmentation de capital sera souscrite pour partie par compensation de créances de nature commerciale et financière à hauteur de 1,5 millions d'euros, et pour le solde en numéraire à hauteur de 3,2 millions d'euros. Sa réalisation entrainera la conversion d'une partie des obligations convertibles en actions émises en mars 2025 à hauteur de 0,4 million d'euros.

Il est précisé que les investisseurs n'ont pris aucun engagement de conservation des titres souscrits dans le cadre de l'augmentation de capital.

L'offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à celle-ci, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant.

Le produit brut de l'opération globale dépendra exclusivement des souscriptions et ordres reçus pour chacune des composantes susmentionnées sans possibilité de réaffectation des sommes allouées de l'une à l'autre.

En tout état de cause, l'offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital n'a pas lieu. L'augmentation de capital n'est quant à elle pas conditionnée par la réalisation de l'offre PrimaryBid.

Dans le cadre de l'offre PrimaryBid, les investisseurs pourront souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur son site internet (https://primarybid.fr/).

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital et de l'offre PrimaryBid est identique et est de 0,0116 euro par action nouvelle. Il représente une décote de 25,0% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action des 10 dernières séances de bourse.

L'offre PrimaryBid débutera immédiatement à compter des présentes et se terminera ce jour, le 6 novembre 2025 à 22h CET.

La Société annoncera le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'opération globale par le biais d'un communiqué de presse dès que possible.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sont prévues le 10 novembre 2025. Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes de la Société, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le même ISIN (ALCBX - FR0000054322).

# Engagements de souscription

Cette opération reçoit le soutien de 6 investisseurs, partenaires industriels de CIBOX, qui ont souscrit un engagement de souscription à l'augmentation de capital, pour l'intégralité de son montant. Ces engagements de souscription ne font pas l'objet d'une rémunération.

L'opération ne fait l'objet d'aucune garantie.





# Dilution – Incidence de l'opération sur les capitaux propres par action et sur la situation d'un actionnaire

Quote-part des capitaux propres par action en euros*			
	Base non	Base diluée**	
	diluée		
Avant la réalisation de l'opération	0,010	0,008	
Après réalisation de l'augmentation de capital	0,004	0,004	
Après réalisation de l'augmentation de capital et de l'offre PrimaryBid	0,004	0,004	
pour son montant maximum de 20% de l'opération globale			

Participation d'un actionnaire en %			
	Base non diluée	Base diluée**	
Avant la réalisation de l'opération	1,000%	0,858%	
Après réalisation de l'augmentation de capital	0,431%	0,402%	
Après réalisation de l'augmentation de capital et de l'offre PrimaryBid	0,381%	0,358%	
pour son montant maximum de 20% de l'opération globale			

<sup>\*</sup>Sur la base d'un montant de capitaux propres de 3.268 milliers d'euros au 30 juin 2025

### Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés au chapitre 7 du rapport semestriel 2025 de la Société, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (https://www.ciboxcorp.com/corporate/).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans ce document sont les mêmes aujourd'hui.

Par ailleurs, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à cette Opération :

- le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération,
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative,
- des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action, et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

#### **Avertissement**

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public et ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.







<sup>\*\*</sup> Au 31 octobre 2025, après prise en compte des plans d'actions gratuites en cours d'acquisition, des obligations remboursables en actions et obligations convertibles en actions.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

L'Opération ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Tous les communiqués de presse de Cibox sont disponibles sur le site internet de la société www.ciboxcorp.com/corporate, dans la rubrique Documents Financiers.

## Retrouvez toutes les informations sur : www.ciboxcorp.com

#### À propos de Cibox

Créée en 1995, Cibox est une entreprise technologique française spécialisée dans les produits électroniques grand public. Au fil des années, Cibox a acquis une grande expérience dans la conception de produits technologiques répondant aux attentes des consommateurs et des distributeurs.

Aujourd'hui, l'offre s'articule principalement autour d'une gamme de produits de micro-mobilité électrique (trottinettes, vélos à assistance électrique, accessoires). Notre métier est de concevoir, fabriquer, entretenir des produits et services de mobilités douces pour les trajets de 3 à 30 km, qu'ils soient personnels ou professionnels. Afin de promouvoir ses solutions innovantes, Cibox a développé ses marques de produits (Scooty et <u>veep.me</u>).

En 2024, CIBOX a réalisé un chiffre d'affaires de 9,8 M€.

L'action CIBOX est cotée sur Euronext Growth Paris (ALCBX - FR0000054322). Elle est éligible PEA et au PEA-PME.

#### **Contacts**

**CIBOX** 

investisseurs@ciboxcorp.com

Presse financière Michaël Scholze

Michael.scholze@seitoseiactifin.com Tel. +33 1 56 88 11 14

actifin.com

+33 6 37 83 33 19

Foucauld Charavay

**Relations Investisseurs** 

foucauld.charavay@seitosei-





